les en remplacement de M. Robert S. Day, décédé. M. Mortimer Wisdom est élu par dix-neuf voix contre quatre données à M. S. B. Warmsley.

Il est proposé aux affaires nouvelles d'enjoindre à l'ingénieur de la ville de préparer des plans et spécifications pour l'agrandissement de la bâtisse des cours civile et pour l'exécution des réparations nécessaires.

Après la lecture des pétitions, le Conseil s'ajourne à mardi prochain.

L'Affaire de Nolié Prosequi Biér.

L'Avocat de District condamné à 24 heures de Prison pour mépris de Cour.

La demande de *nolle prosequi* (désistement de poursuite) pour Henri Bier a été appelée, hier, devant le juge Moise, comme il était convenu. On sait que le juge avait différé de rendre sa sentence jusqu'à hier matin, parce qu'il voulait entendre les membres du grand jury et ceux du petit jury qui avaient signé la pétition en faveur de Bier, pour savoir d'eux qui avait rédigé la pétition et qui avait sollicité leurs signatures.

Les débats sur ce sujet scabreux, disons le tout de suite, ont été très vifs, très orageux.

Tout d'abord, M. Butler, l'avocat de district, s'est opposé à toutes les procédures, attendu que, suivant lui, l'avocat de district avait le droit d'enregistrer un nolle prosequi, et que rien ne pouvait l'empêcher d'exercer ce droit—prétention que le juge Moise a rejetée lestement.

On a donc procédé à l'audition des personnes appelées à témoigner.

C'est M. Munson, membre du Grand jury Lafaye qui a été appelé le premier. Il a déclaré que la pétition lui avait été présentée et qu'on lui avait demandé d'y apposer sa signature. C'est M. Frank Dameron, son collègue dans le grand jury qui lui avait fait cette demande. Il a signé la pétition volontairement. Selon lui, le témoignage de Bier est indispensable pour que la Cour puisse se prononcer sur l'acte d'accusation qui pèse sur M. J. Hart.

C'est devant le grand jury qu'a été portée, tout d'abord, la pétition pour le nolle prosequi.

M. Lafaye a été appelé ensuite. L'avocat de district a alors renouvelé ses objections qu'de nouveau, ont été rejetées par la Cour. C'est M. Dameron, a dit M. Lafaye, qui avait présenté la pétition.

M. F. Dameron, appelé ensuite, a dit qu'il ne savait pas qui avait rédigé la pétition; il n'avait pas été témoin du fait; mais on lui avait affirmé que c'était M. Adams.

Le juge Lazarus, se levant alors, a déclaré que c'était lui qui avait rédigé la pétition, sur la prière de M. John M. Parker. Le Col. Moore, son associé, avait pris le papier et était allé le présenter à l'avocat de District qui n'avait pas voulu le recevoir. C'est alors que le juge est allé la communiquer à M. Dameron qui s'est chargé de recueillir les signatures.

Cette déclaration engageait nécessairement l'avocat de District à s'expliquer. Il a dit qu'il avait résolu d'entreprendre l'enregistrement du nolle prosequi sous sa propre responsabilité et que personne n'avait exercé sur lui aucune influence. L'acte lui appartenait à propre et il en répondrait.

Le juge Moise a dit alors que si l'avocat-général, la plus haute autorité judiciaire de l'Etat, lui avait présenté une demande de nolle prosequi, il lui aurait probablement fait droit.

Il n'en fallait pas davantage pour irriter l'avocat de district. "Pourquoi le juge ferait-il droit à une demande de nolle prosequi provenant de l'avocat-général et refuserait il d'y faire droit, parce qu'elle émanait de l'avocat de district."

Le juge a répliqué qu'il n'avait pas à expliquer sa conduite ou ses remarques.

M. Butler, montant sur ses grands chevaux, a déclaré nettement qu'il avait le droit de demander au juge l'explication des paroles prononcées par lui. Ces paroles semblaient mettre en suspicion sa conduite et les motifs qui l'avaient engagé à présenter sa demande de désistement.

Quelle était la pensée du juge, en parlant ainsi? Personne n'avait rien à redire sur sa vie publique et privée.

De là, réplique du juge Moise. S'il est pris en considération la demande de "nolle prosequi," faite par l'avocat général plutôt que celle faite par l'avocat de District, c'est qu'il avait couru dans les journaux de vilains bruits sur les scandales qui avaient eu lieu dans les bureaux de l'avocat de District.

Ces scandales avaient fait l'objet de toutes les conversations et le juge avait parfaitement le droit de soupçonner ses intentions. Il est vrai, a ajouté le juge, qu'il n'y a pas eu de preuve positive de la culpabilité de l'avocat de district; mais il lui suffisait de savoir que la conduite de ce magistrat avait été l'objet d'une enquête de la part du grand jury.

M. Butler s'est écrié alors que c'était une diffamation, et il allait continuer, quand le juge lui fit remarquer qu'il venait de se rendre coupable de mépris de cour. Et comme M. Butler insistait et critiquait vertement la conduite de M. Moise, celui ci l'a condamné immédiatement à vingt quatre heures de prison de paroisse.

MM. Esemar, Kohnke, Emmet et Seymour ont été appelés ensuite. Ces messieurs, a dit alors M. Butler, ont toute liberté de dire à quelle influence ils ont obéi, en signant la pétition.

Les quatre témoins ont déclaré alors qu'ils avaient signé volontairement, sans qu'on ait exercé la moindre pression sur eux. Selon eux, il fallait que Bier fut libre pour pouvoir témoigner efficacement contre M. J. Hart.

Le juge Moise a refusé alors d'accorder le nolle prosequi et a déclaré qu'il ne permettrait pas qu'il fût enregistré. L'Avocat de District a répondu qu'il en appellerait à la Cour Suprême, pour forcer la cour à reconnaître sa demande de "nolle prosequi."

Le juge Lazarus a pris alors la parole et plaidé longuement en faveur du nolle prosequi.

Il voulait, a-t-il dit, demander un writ d'habeas corpus, pour Henri Bier, qui, en vertu de la motion de l'avocat de district, était libre. Il pensait que les défenseurs de M. J. Hart ne s'opposeraient pas à la demande de mise en liberté M. Henri Bier.

Sur quoi, les deux avocats de Hart, MM. Geo. Dodds et Walker, qui se trouvaient présents, ont demandé qu'il fut bien entendu que les défenseurs de Hart n'avaient rien à voir dans l'affaire Bier. Sur une réponse du juge Lazarus, l'incident a été déclaré vidé.

Malgré l'insistance du Col. Moore en faveur de la motion du nolle prosequi, le juge a refusé pour le moment de l'accorder.

La séance a été alors levée.

M. Butler s'est rendu ensuite, escorté par un député-shérif, à la Cour du juge Ferguson pour prendre part à l'affaire Kane et Thriffiley; puis il a été conduit à la prison de paroisse pour purger sa condamnation de 24 heures.

Incendie.—A huit heures 10, hier soir, un feu a été découvert dans une maison inhabitée de la rue Cadiz, au No 1,109, appartenant à Mme Vve Steward. Les dommages de $50 sont couverts par une assurance.

Rév. J. A. Thébault.

Le très sympthique chancelier du diocèse, le Rév. Joseph A. Thébault est attendu ce matin à l'Archevêché où on a reçu de lui, hier, un télégramme annonçant son retour sur un convoi du chemin de fer Louisville et Nashville.

Parti du Hâvre, le 16 de ce mois, à bord du transatlantique *la Bourgogne*, il n'aura donc mis que onze jours pour franchir la longue étape.

Le Père Thébault nous revient de France où il a passé six mois au sein de sa famille. Il a eu la douleur, nous l'avons annoncé à l'époque, de perdre son père. Si cruelle qu'ait été cette épreuve, elle a été assurément adoucie par la consolation qu'il a eue de voir s'endormir dans l'éternel repos ce parent cher, et d'en recevoir, à l'heure suprême, les dernières bénédictions.

Les amis du Père Thébault iront en grand nombre, aujourd'hui, lui formuler de vive voix leurs compliments de condoléance et leurs souhaits de bienvenue.

Cour Suprême des Etats-Unis.

Eloge du juge Jackson par l'avocat-général Harmon.

Nous recevons de Washington le compte rendu de la séance, qui a eu lieu, lundi dernier, à midi, à la Cour Suprême, pour honorer la mémoire du juge Jackson et entendre son éloge par l'avocat général Harmon.

Ce n'était pas à coup sûr, le premier venu, une médiocrité, que le juge Newell Edmonds Jackson, dont la cour suprême déplore, à l'heure qu'il est, la perte récente. Il n'avait pas les éclats d'éloquence qui entraînent les masses, les éclairs de génie qui les éblouissent. C'était une intelligence froide, parfaitement pondérée, à l'abri de tout les entraînements de la passion, de toutes les exagérations de l'esprit de parti ou de coterie. Il s'était fait lui-même, à force d'études patientes et intelligemment dirigées. Il se résume tout entier dans ces quatre mots: parfaite rectitude d'esprit, mesure et symétrie dans tout ce qu'il faisait, profond sentiment du devoir et impartialité à toute épreuve dans ses jugements.

"Ce n'est pas uniquement", dit l'avocat-général Harmon, "pour répondre à la requête de la cour et du barreau, pour remplir un devoir que m'impose ma qualité officielle, que je prends la parole en cette triste circonstance; c'est par respect pour son intelligence, son savoir et son caractère. Nous l'avons bien connu, nous qui étions du circuit où il est né. C'est là, en effet, qu'il a commencé sa carrière de juge; c'est là qu'il s'est conquis la réputation qui l'a, au milieu de la mêlée des partis, conduit au poste d'honneur qu'il occupait parmi vous. Avant de siéger à la Cour Suprême, il avait été sept ans juge d'une Cour de Circuit, et il y avait fait honneur à la carrière qu'il poursuivait.

Justement, il avait à rendre ses arrêts dans le sixième circuit, qui s'étend du Lac Supérieur à la chaîne des Apalaches, c'est-à-dire dans une région où se trouve un prodigieux mélange d'habitants différents par les origines, les mœurs, les habitudes; c'est là qu'il avait appris à se défaire de tout préjugé, de tout parti-pris; à tout analyser, à passer tout au crible de son jugement, à ne prendre jamais une décision qu'après avoir strictement pesé le pour et le contre. Aussi était-ce sous ce rapport un juge modèle; et l'on peut dire de lui que ce n'était pas un sénateur que la fortune avait élevé au rang de juge de la Cour Suprême, mais un juge qui avait quelques années occupé le poste de sénateur.

Ce n'est qu'avec le temps et à la suite de ses nombreux et éminents services que la réputation et les honneurs lui étaient venus; il n'en a été nullement ébloui. Il a toujours conservé, jusqu'à sa mort, hâtée par la multitude de ses travaux, sa simplicité, sa modestie, en même temps que sa dignité sans apparat, des premiers jours.

Sa carrière comme membre de la Cour Suprême a été brisée trop tôt, malheureusement, par une mort prématurée. Mais il a vécu assez longtemps pour donner la mesure de ce qu'il pouvait faire, pour prouver qu'il était impossible de faire un meilleur choix que le sien pour occuper un poste aussi élevé. Celui qui, quelque soir, qui sera appelé à lui succéder, aura de la peine à le remplacer; il ne le fera jamais oublier.

Mort subite.

M. Thomas Jefferson MacCabe, âgé d'environ 30 ans, natif de New York, a été trouvé mort dans son lit hier matin, à sept heures.

MacCabe personnait chez Mme Bossonier, rue St-Louis. 719, depuis quelque temps, et il était entré dans sa chambre, lundi, vers cinq heures de l'après-midi. A onze heures du soir, il s'est senti malade, et le docteur Tandy a été appelé à lui donner des soins.

Le docteur ayant constaté qu'il avait absorbé une trop forte dose de morphine, lui donna un contrepoison, et le laissa hors de danger vers une heure du matin.

Ce n'est qu'à sept heures, hier matin, que les personnes de la maison se sont aperçues qu'il avait cessé de vivre.

Le sous-coroner Maylie a fait l'autopsie et a donné un certificat de décès, y déclarant que la mort du malheureux était causée par l'abus de boissons enivrantes.

M. MacCabe, laisse un frère à New York, membre du Congrès. A la sollicitation de ce dernier, le corps du défunt a été confié aux soins de M. Johnson, entrepreneur de pompes funèbres.

Incendie.

A dix heures et demie, hier matin, un feu a pris naissance dans une maison rue Douglas entre Tricon et Delery, appartenant à Mme Onézime Kinlar, et occupée par des gens de couleur, Joe Jefferson et Martha Smith.

La maison, évaluée à $900, ainsi que les meubles, estimés à $400, ont été entièrement détruits, et étaient assurés partiellement $700 à la compagnie du Sud. Les flammes se sont ensuite communiquées à la maison voisine, occupée par Mmes Chas Castaing et Martha Williams et appartenant à M. Andry Rouquet, et l'ont également réduite en cendres.

Cet immeuble, évalué à $1,500, n'était pas assuré. Les meubles, qui s'y trouvaient ont été fortement avariés.

ASILE TOURO.

Circulaire du Maire de la Nouvelle-Orléans.

Nous recevons de l'Hon. John Fitzpatrick, maire de la Nouvelle-Orléans, une communication extrêmement intéressante relativement à l'Asile Touro, qui se trouve en ce moment dans la gêne et prépare une fête pour pouvoir payer une dette assez considérable et combler le déficit de sa caisse.

L'Asile Touro, il faut le dire, est, en quelque sorte, comme le dit le Maire, l'Hôpital de Charité des districts supérieurs de la ville. Il reçoit tous les patients qui lui viennent de la ville sans distinction de croyance ni de nationalité.

Il a une clinique qui lui a coûté $29 500. Il a été, l'an passé, soigné 20,000 patients dans sa clinique. Jamais on n'a fait appel en vain à la charité de ses administrateurs; ils ont depuis longtemps mis six lits à la disposition du maire et ils ne manquent jamais de contribuer au succès des fêtes qui se donnent au bénéfice des Newsboys et du Bon Pasteur.

L'administration se voit forcée, pour payer une dette d'une dizaine de mille dollars, de donner elle-même une fête. Il est bien juste que la population lui vienne, à son tour, en aide. C'est dans ce but que le maire vient d'adresser au public une circulaire dans laquelle il recommande chaleureusement à la population de venir en aide à cette belle et noble institution, qui le mérite à tous égards.

Comparution de Bernard Lafargue.

Bernard Lafargue, arrêté lundi soir, par l'agent de police Phil. Jacob, a comparu hier matin devant le recorder Aucoin, et a été condamné à payer une amende de $100 ou à subir une incarcération de 120 jours.

Lafargue a été arrêté pour avoir volé une pendule dans la maison de Mme J. Paroy, rue Royale au No 269. Il a de plus été mis sous $500 de caution pour une accusation d'actes de violence.

Un agent de police suspendu.

Nicholas Seldner, agent de police, a été suspendu de ses fonctions, hier matin, par le chef Gaster.

Il paraît que Seldner est entré, ces jours derniers, dans un café à l'angle des rues Canal et Roman, et qu'il en est sorti complètement ivre.

Le sergent Hevron ayant appris la conduite de l'officier, a immédiatement déposé une plainte contre lui. Il comparaîtra devant les commissaires de police, à leur prochaine réunion.

LES COURSES.

Il faisait un peu froid hier aux Fair Grounds, cependant l'assistance était nombreuse.

Les traces de la pluie d'avant-hier avaient disparu et la piste était en bon état. Toutefois, les favoris ne s'en sont pas mieux comportés pour cela.

1re course—Tot for Tat 4|1 (Clay) 1er; Sir John 12|1 (Duffy) 2me; Trixie 20|1 (Akes) 3me.

2me course—King Mack 4|1 (Hyle) 1er; Lightfoot 20|1, 2me; Queen Bird 4|1, 3me.

3me course—Fanny Rowena 2|1 (Schorr) 1er; Nikita 10|1 (Clay) 2me; Elsie Ferguson 15|1 (Hyle) 3me.

4me course—Logan 3|1 (Ham) 1er; Hibernia Queen 6|1 (T. Murphy) 2me; Miss Young 3,1 (A. Barrett) 3me.

5me course—Jennie June 4|1 (Ross) 1er; Tommie Rotter 10|1 (Caywood) 2me; G. B. Cox 8|1 (J. Hill) 3me.

NOUVELLE A LA MAIN.

Blessé.—Vers trois heures, hier après-midi, John McCormack, un gamin de douze ans environ, est tombé d'un char électrique, à l'angle des rues Baronne et St-Joseph, et a été légèrement blessé, au corps et aux pieds, par un wagon appartenant à M. Merenges. Il a été transporté à la résidence de ses parents, rue Dryades, au No 541. McCormack déclare que le conducteur du char l'a poussé.

THEATRES

St-Charles.—Une drôlerie qui fait rire d'un bout à l'autre de la soirée, que cette pièce "Ra Iroad Ticket." La comédie, vive, alerte, est lestement enlevée par les acteurs, entr'autres, par Eugène Caufield, qui a une verve comique endiablée. On chante, on danse beaucoup dans cette espèce de vaudeville, ce qui ne contribue pas peu au succès de la pièce et en voilà pour jusqu'à la fin de la semaine. Bravos nombreux et chaleureux.

Académie de Musique.—A la bonne heure. Pour une fois, voilà un théâtre qui porte bien le titre qu'il s'est donné. On y fait de la musique, on quelque chose d'approchant. Il y a, dans la pièce de "Nancy Lee", une actrice qui est à remarquer, Mme Laura Joyce Bell, ainsi que M. Digby Bell, qui lui donne la réplique. Au total, bons artistes, bonne mise en scène, beaucoup d'entrain parmi les acteurs—une série de succès pendant toute la semaine.

Le Cirque Wallace.—Toujours une foule énorme au Cirque Wallace. Non seulement il fait de bonnes recettes pour lui-même; mais il en fait faire autant aux lignes de chemins de fer qui voient doubler le nombre de leurs voyageurs. Il y a des choses rares à voir dans ce cirque: Les écuyers, les écuyères, les clowns, les acrobates, et surtout les chevaux qui font merveille, sans compter les animaux dont la collection est formidable.

Aujourd'hui, représentation au bénéfice de la police et des pompiers. Il y aura foule énorme. Il est vraiment dommage que le cirque soit installé dans une extrémité de la ville. Que de gens en sont privés!

Grand Opera House.—Rarement nous avons vu un succès aussi franc que celui du "Fantasma" qui fait actuellement la joie des habitués du Grand Opera House. Impossible de voir une pièce mieux machinée, des décors plus splendides, des changements à vue mieux réussis, des contorsionnistes plus habiles, que les trois frères McDonough et surtout un meilleur pierrot en clown que Geo Adams. Aussi la salle ne désemplit-elle pas.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est recommandé officiellement et sans réserve, par l'essayeur de l'Etat du Massachusetts.

CHARBON.

PITTSBURG—Par chaland 45 à 48c. le baril; famille 45 à 50c. le baril. $5 00 le bonceau; car loads $5 50 par ton.; anthracite $9 00 à $ 50 le ton.; bateaux 40c.; steamers $3 50 à 4 25 la tonne; habitation (sur la rive) 50c.

ALABAMA—Par baril Coreau 45c.; Coronau cool 38c.; splint coal 45c.; nut splint coal 35c.; Cahaba 45c.; steam coal sur chars $3 25 à 3 75 la ton.

FEUILLETON.

SIXIÈME CONGRÈS

—DE LA—

Société Italienne de Médecine interne

Tenu à Rome du 22 au 25 octobre 1895.

DE LA SEROTHERAPIE

M. PIO FOA (de Turin), *rapporteur*.—La sérothérapie, cette nouvelle méthode thérapeutique issue de patientes et systématiques recherches de laboratoire, est basée sur la réaction d'un organisme animal récepteur à l'égard soit d'un agent infectieux introduit comme vaccin, soit des produits toxiques de cet agent même.

Les organismes qui sont doués par eux-mêmes d'une résistance naturelle à un agent morbide ne réagissent habitue lement pas par la production de substances immunisantes et curatives. La réaction la plus efficace est fournie par les organismes doués du meilleur pouvoir récepteur.

Jusqu'à présent les résultats les plus nets ont été obtenus au moyen des infections toxiques; de récentes recherches ont cependant démontré la possibilité d'avoir des résultats aussi sûrs par les infections septiques.

L'idée que toute infection n'est qu'un empoisonnement et que chaque réaction consiste dans la production d'un contre-poison est peut-être trop absolue. Il est nécessaire de distinguer les poisons spécifiques (diphtérie, tétanos) de ceux qui ne le sont pas, et il faut se rappeler que la réaction de l'organisme peut s'exercer soit contre les poisons microbiens, soit contre le protoplasma même de la bactérie.

La sérothérapie de la diphtérie aboutit, dans la pratique à des résultats très favorables et la statistiq es accusent nettement une sensible diminution de la mortalité à la suite de l'emploi de la nouvelle méthode.

La sérothérapie du tétanos s'est montrée moins efficace dans les cas aigus de l'affection; les manifestations tétaniques tiendraient, dans ces conditions, à de graves lésions organiques déjà réalisées et contre lesquelles la sérothérapie serait impuissante. Toutefois, cette méthode constitue un très bon moyen préventif du tétanos.

La sérothérapie de la fièvre typhoïde et du choléra ne comporte pas jusqu'à présent d'application médicale, et cela se comprend, étant donnée la différence considérable qui existe entre les résultats expérimentaux et la marche naturelle de ces infections chez l'homme.

MM. Tizzoni et Cattani ont fait de remarquables recherches sur la sérothérapie de la rage, mais elles n'ont pas encore été sanctionnées par leur introduction dans la thérapeutique humaine.

Les recherches de M. Marmorek permettent de concevoir des espérances sur les résultats que la sérothérapie est appelée à fournir dans les affections chirurgicales causées par le streptocoque.

Pour ce qui concerne l'emploi de la sérothérapie contre l'infection pneumococcique, je mentionnerai les recherches faites à ce propos par MM. Emerich et Fowilsky, Klemperer et Isaeff, etc., et celles que j'ai poursuivies moi-même, non sans succès, de concert avec M. Carbone.

J'ai d'abord essayé, pour la préparation du vaccin antipneumococcique, les extraits glycérinés du sang infecté, les extraits glycérinés des corps des bactéries restés sur le filtre, les précipités obtenus avec le sulfate d'ammoniaque, etc. Mais tous ces vaccins se sont montrés inefficaces: ce qui était capable de tuer la variété pneumonique du diplocoque restait impuissant contre la variété méningitique.

J'ai donc été conduit à chercher une méthode de vaccination efficace à la fois contre la variété pneumonique et contre la variété méningitique du diplocoque et qui fût d'un effet constant. Après avoir démontré la complète inefficacité des vaccinations chimiques, à l'exception du filtrat du *meningococcus*, il fallait s'attacher à obtenir la production de vaccin suivant la méthode pastorienne, c'est-à-dire au moyen de virus atténués. Rien de plus inconstant à cet égard que la température, laquelle agit d'une façon très variable sur les diverses cultures ou sur le sang; rien de plus insuffisant également que la quantité, pourtant considérable, d'agents chimiques successivement utilisés.

C'est au moyen de l'eau de Lugol que je suis arrivé, ainsi que le démontrent des expériences que je ferai connaître ultérieurement, à atténuer la diplocoque et à obtenir ainsi d'excellents résultats.

En ce qui regarde le manuel opératoire, je n'ai pas autre chose à dire que ce que nous apprend l'expérience, à savoir qu'il convient de procéder par la voie intraveineuse plutôt que par la voie sous-cutanée.

Grâce à cette méthode, je suis parvenu à vacciner des lapins contre les différentes variétés de *diplococcus lanceolatus* au point de leur faire supporter 160 cc. d'une culture assez virulente pour tuer des animaux témoins en dix-huit à vingt heures. La durée de l'immunité paraît être assez longue, des lapins s'étant montrés réfractaires à des petites doses mortelles de culture trois mois après leur vaccination. D'autres ont succombé à une deuxième infection d'épreuve, mais j'ai trouvé le sang tout à fait stérile: c'est ce qui me porte à croire que, dans ces cas, les animaux ont succombé à une intoxication.

Le sérum conservé dans l'acide phénique à 0.5 0|0 pendant trois mois était encore capable de prévenir l'infection lorsqu'il avait été injecté trente à quarante-huit heures avant celle-ci; peut-être, dans ces conditions, est-il moins absorbable par le péritoine.

J'ignore, pour le moment, si ces expériences donneront des résultats favorables chez l'homme. En tout cas, jusqu'ici je n'ai pas trouvé d'animal qui soit capable de fournir de grandes quantités de sérum: ni le chien, ni le mouton, ni la chèvre. Une chèvre qui avait reçu pendant quatre mois jusqu'à 1,600 cc. de culture virulente donna malgré cela un sérum incapable de retarder d'une seule minute la mort d'un lapin: il ne faut pas s'attendre de la part des animaux à la réaction nécessaire, parce qu'ils sont naturellement résistants au diplocoque.

(La fin à demain.)

Bulletin Commercial.

Mardi, 26 novembre 1895.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,100 balles et 2,400 à arriver.

Le marché est calme et facile.

Les cotons tachés sont de ½ à ⅝c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui
Low Ordinary	6 11|16 nom
Ordinary	7 3|16 "
Good Ordinary	7¾
Low Middling	8 1|16
Middling	8 5|16
Good Middling	8 9|16
Middling Fair	9 3|16 nom
Fair	10 7|16 "

N. O. FUTURES

Calmes et stables.

Janvier	8.21@8.22
Février	8.25@8.26
Mars	8.29@8.30
Avril	8.32@8.34
Mai	8.36@8.38
Juin	8.40@8.42
Juillet	8.44@8.46
Août	—@—
Septembre	—@—
Octobre	—@—
Novembre	8.15 Bid
Décembre	8.17@8.18

Les ventes comprennent 72,400 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling coast cote a Galveston 8 5|16

Mobile	8 1|16
Savannah	8 3|16
Charleston	8
Wilmington	8¼
Norfolk	8¼
Baltimore	8¾
Boston	8¾
Philadelphie	8¾
Memphis	8 5|16
Augusta	8 5|16
St-Louis	8¼

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes: Middling Gulf 8 13|16.

N. Y. FUTURES.

A peine stables.

Janvier	8.42@8.44
Février	8.48@8.49
Mars	8.53@8.54
Avril	8.58@8.59
Mai	8.61@8.62
Juin	8.65@8.66
Juillet	8.66@8.67
Août	8.68@8.69
Septembre	—@—
Octobre	8.24@8.26
Novembre	8.38@8.40
Décembre	8.39@8.40

Les ventes comprennent 230,900 balles.

MOUVEMENT DU COTON.

RECU, NET—

A la Nlle-Orléans depuis le 1er septembre..... 759.069 balles

Même temps l'année dernière... 1.127.083 balles

A tous les ports des Etats-Unis 2.349.812 balles

Même temps l'année dernière... 3.536.945 balles

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—

De la Nouvelle-Orléans depuis le 1er septembre..... 405.511 balles

Même temps l'année dernière... 1.094.798 balles

Dans les ports des Etats-Unis 1.340.333 balles

Même temps l'année dernière... 2.046.522 balles

STOCKS—

A la Nouvelle-Orléans..... 346.832 balles

Même temps l'année dernière... 452.721 balles

Dans tous les ports des Etats-Unis..... 947.182 balles

Même temps l'année dernière... 1.186.860 balles

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes—4 21|32 pour le Middling Américain

FUTURS.

Calmes.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes—58¾fr. pour l'Ordinaire (sur place), 55¾fr. pour le Très Ordinaire (sur place) 53¾fr. pour le Bas (sur place)

FUTURS.

Stables.

Jobbing 1|8@1|4c plus élevé par livre pour le sucre, et 3|8@½c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes du Sugar Exchange.

SUCRE—OPEN KETTLE—Ferme, 2¼ à 2¾c. d'après la qualité.

CENTRIFUGAL—Fort.

Centrifugal	3⅞@ 4
Whites	3¼@ 3⅞
Yellows	3 3|16@3⅜
Seconds	2¾@ 3¼

MELASSE—OPEN KETTLE—Stable d'après la qualité.

CENTRIFUGAL—Stable d'après la qualité. 4@13.

NOUVEAU SIROP	17 @21

SUCRE RAFFINE—

Powdered	4⅞
Cut Loaf	4⅞
Pelican granulated	4⅝
Standard granulated	4 7|16
Confectioners' A	4⅜
Rosetta extra C	—@—

Marché fort.

Les marchands et les "jobbers" sont alloués ⅛c et 1|16c au-dessous des cotes pour les forts lots.

RIZ.

[A la Bourse.]

RIZ ECALE—Stable.

Fancy..... Nominal

Choice..... Nominal

Prime..... Nominal

Good..... 3¾@3¾

Fair..... 3⅜@3¾

Ordinary..... 2¾@2¾

Common..... 2½@2¾

Screenings..... 1⅞@2⅛

Inferior..... 1½@1⅞

No 2..... 1⅛@1⅜

RIZ POLI—Ton. $15 00 à —.

RIZ—$6 50 à 7 00.

RIZ BRUT—Stable.

..... $1 00@2 30

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—

Patents, le baril	$3 60 @3 70
Extra fancy	$3 40 @3 50
Fancy	Nominal

FARINE DE MAIS—$1 65 à 1 70.

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont de 25 à 50c. plus cher par baril. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade:

CREAM MEAL—Choice $—@1 95.

LA MEILLEURE

Médecine de Famille

Qu'elle ait jamais connue. Lettre de louanges d'une dame de New York sur les

Pilules d'Ayer.

"Je prends les Pilules d'Ayer depuis bien des années et j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Pour les affections du foie et de l'estomac, ainsi que pour la guérison des maux de tête qui en résultent, les Pilules de Ayer ne peuvent pas être égalées. Quand mes amis

me demandent quel est le meilleur remède pour les désordres de l'estomac, du foie ou des intestins, je leur réponds invariablement: Les Pilules d'Ayer. Prises à temps, elles arrêtent un rhume, empêchent la grippe, coupent la fièvre et règlent les organes digestifs. Elles sont faciles à prendre, et sont, en effet, les meilleures médecines de famille que j'aie jamais connues."—Mrs. MAY JOHNSON, 368 Rider Ave., New York City.

Les Pilules d'Ayer

Les plus hautes Récompenses à l'Exposition de Chicago.

GRITS—$2 40 à 2 50.

HOMINY—$3 00 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$4 25.

OAT MEAL—$4 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

MAIS—On cote 37 à 38 pour le blanc, 37 à —— pour le mêlé et 38 à 39 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 26 à ——; Choix 26½; Texas No 2 —— à ——.

SON—67½ à 70c.

FOIN—Prime $16 50 à 19 50; Choice $21 00 à 22 00.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c. de plus par boisseau; avoine 2 à 4c. la pièce par boisseau; son 5 à 50c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à $ 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

MESS PORK—$9 25@9 50.

VIANDES SALEES SECHES—

Epaules	—@ 6
Short rib sides	—@ 5
Long clear sides	—@ 5
Short clear sides	—@ 5½

BACON—

Epaules	5½
Short rib sides	—@ 5½
Long clear sides	—@ 5¾
Short clear sides	—@ 5¾

SAINDOUX—

En tierces, refined	4¾@ 4¾
Lard pur	4¾@ 4¾

JAMBON—10 à 11.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour e marché en gros; les prix des détaillistes sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ½ à 1c. pour les autres articles provenant du porc.

GROCERIES.

Les prix suivants sont pour les petits lots:

CAFE RIO—

Fair, la livre	16¼
Prime	18¼
Good	18
Good ordinary	17¾
Ordinary	17¼
Low ordinary	15¾

CAFE MEXICAIN—

Prime, la livre	19
Good	18¾
Fair	18¾
Low fair	18

CAFE SANTOS—

Good	18¾
Fair	18¾
Prime	18¾
Low fair	18¾
Strictly ordinary	17¾
Good ordinary	17¾
Ordinary	17
Low ordinary	16¾
Common	15¾
Colorado du même grade &c. plus élevé, et Oaxaca le plus élevé.	14¾

BEURRE—

Western Creamery—Extra	—@24
Extra firsts	21 @22
Firsts	—@19
Western Dairy—Extra	16 @—
Extra firsts	14 @—
Firsts	12 @13
Jobbing un peu plus élevé.	

FROMAGE—

New York creams	12¼
Twins, full cream	10
Young America's, full cream	10½
Singles	10¾
Jobbing un peu plus élevé.	

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $8 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton au dépôt $16 75 par short ton, pour l'exportation $16 75 c. o. b. per long ton.

Oil cake—$16 75 pour l'exportation f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 22 à 22½c.; refined par gallon 19 à 20c.

TOILE D'EMBALLAGE—Prix des marchands—Il y a deux qualités de jute bagging sur le marché—

2¼-pound 5¾c. per yard; 2-pound 5¼c

1¾-pound 4¾c.

Taire—Jute 6¼ à 6½ la livre: Hemp 12½.

COTTON TIES—Arrow, 50 livres, à 80c.; steel arrow 45 livres 75c.

FRUITS ET NOIX.

POMMES—

Par baril	$2 00@ 2 25
Par boîte	15c@25c
De la Californie, par boîte	1 75@ 2 00

PECHES—

Par boîte de 1|2 de boisseau	1 00@ 1 25

POIRES—

De la Californie, par baril	3 50
Par boîte	3 50@ —

LIMONS—

Par boîte	2 00@ 3 50

COCOS—

Par 1000 noces	27 50@——
Par 100 en sac	29 00@30 00
Par baril, pièce	3¼c.

ANANAS—

Par douzaine	2 00@ 2 50

GRAPES—

California, par boîte de 40 livres	1 25

BANANES—

Par régime	1 25@ 2 50

RAISINS—

Par boîte	1 30@ 1 50

PISTACHES—

Par livre	3¼@5c.

PACANES—

De la Louisiane, par livre	3@20c.
Du Texas, par livre	4@9c.

MELONS D'EAU—

Par 100	5 00@12 00

FRAISES—

Jobbing un peu plus élevé que les prix ci dessus.	3@5c.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au marché. Les marchands obtiennent 15 à 25c. de plus par [illegible] à ½c. par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—Par baril $1 10 à 1 15.

PATATES DOUCES—Ordinaires par baril $1 15 à 1 25.

YAMS—[illegible]

OIGNONS—[illegible] $1 25 à 1 50 par sac de 70 livres.

CHOUX—[illegible] Louisiane 6 à 8c. par tête.

AIL—[illegible]

TOMATES—[illegible] à 40c. par caisse.

— par [illegible]

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 26 NOVEMBRE 1895.

EXPEDIES EN DOUANE

Steamship navy Aalesund, Schage, Bocas del Toro.

Steamship am El Sol, Mason New-York.

Ste